

# FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP Axis Placement Equilibré relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

### I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP Axis Placement Equilibré, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 514 367 DT, y compris des sommes capitalisables de -50 441 DT.

#### 1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### 2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP Axis Placement Equilibré, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Au cours de l'exercice 2013, l'actif de FCP Axis Placement Equilibré a été employé en des liquidités à des taux se situant au dessus de la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 décembre 2013.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2014

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**AMC Ernst & Young**

**Fehmi LAOURINE**

**Bilan arrêté au 31/12/2013**  
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC1- Portefeuille-titres</b>		<b>1 208 061</b>	<b>1 524 795</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	784 931	1 096 505
b- Obligations et valeurs assimilées	4.2	423 130	428 290
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>318 800</b>	<b>799 907</b>
a- Placements monétaires	4.4	-	490 714
b- Disponibilités		318 800	309 193
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	4.6	-	<b>1 356</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 526 861</b>	<b>2 326 058</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	4.7	<b>8 279</b>	<b>5 814</b>
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	4.8	<b>4 215</b>	<b>915</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>12 494</b>	<b>6 729</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1- Capital</b>	4.9	<b>1 564 808</b>	<b>2 407 589</b>
<b>CP2- Sommes Capitalisables</b>		<b>-50 441</b>	<b>-88 260</b>
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-62 404	-76 802
b - Sommes capitalisables de l'exercice		11 963	-11 458
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 514 367</b>	<b>2 319 329</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 526 861</b>	<b>2 326 058</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 01/01/2013 au 31/12/13**  
*(Exprimé en dinar Tunisien)*

		2013	2012
<b>PR1- Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.3</b>	<b>43 336</b>	<b>32 156</b>
a. Dividendes		21 896	19 610
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		21 440	12 546
<b>PR2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.5</b>	<b>14 406</b>	<b>15 567</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>57 742</b>	<b>47 723</b>
<b>CH1- Charges de gestion des placements</b>	<b>4.10</b>	<b>-38 104</b>	<b>-40 855</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>19 638</b>	<b>6 868</b>
<b>CH2- Autres charges</b>	<b>4.11</b>	<b>-7 579</b>	<b>-4 088</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>12 059</b>	<b>2 780</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>-96</b>	<b>-14 238</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>11 963</b>	<b>-11 458</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>96</b>	<b>14 238</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-17 212	-104 951
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-132 284	84 507
Frais de négociation		-1 168	-2 650
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-138 605</b>	<b>-20 314</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

(Exprimé en dinar Tunisien)

	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2013</u>	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2012</u>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u></b>		
<b><u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>-138 605</b>	<b>-20 314</b>
a- Résultat d'exploitation	12 059	2 780
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-17 212	-104 951
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-132 284	84 507
d- Frais de négociation	-1 168	-2 650
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>-666 357</b>	<b>2 029 284</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>199 368</b>	<b>3 167 837</b>
Capital	211 887	3 087 544
Régularisation des sommes non distribuables	-5 518	202 267
Régularisation des sommes capitalisables	-7 001	-121 974
<b>b / Rachats</b>	<b>-865 725</b>	<b>-1 138 553</b>
Capital	-917 177	-1 108 879
Régularisation des sommes non distribuables	18 691	-71 331
Régularisation des sommes capitalisables	32 761	41 657
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-804 962</b>	<b>2 008 970</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>		
en début d'exercice	2 319 329	310 359
en fin d'exercice	1 514 367	2 319 329
<b>AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
en début d'exercice	4 011	560
en fin d'exercice	2 836	4 011
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>533,979</b>	<b>578,242</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-7,65%</b>	<b>4,34%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31-12-2013

### 1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS PLACEMENT EQUILIBRE

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-03 n° 2003/2.

Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public.

Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION

Au cours de l'exercice 2012, la dénomination du fonds a changé en passant de «AXIS TUNISIE INDICE » à « AXIS PLACEMENT EQUILIBRE».

### 2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-13 pour les titres admis à la cote.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31-12-13 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Il est à signaler que le FCP procède à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### 3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2013, à 784 931 DT, il s'analyse comme suit :

Désignation titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
<b>ACTIONS</b>				
<b><u>Cote Continu</u></b>				
AIR LIQUIDE	156	55 943	42 117	2,78%
ASSAD	11 223	111 303	78 527	5,19%
ATTIJARI BANK	2 500	41 533	40 660	2,68%
BT	6 000	50 959	54 060	3,57%
CITY CARS	9 864	108 011	107 843	7,12%
MAGASIN GENERAL	1 500	46 651	43 712	2,89%
MONOPRIX	3 500	100 148	82 187	5,43%
MPBS NS	20 000	120 000	120 000	7,92%
NBL	2 590	21 536	17 552	1,16%
OTH	8 900	57 850	57 547	3,80%
SFBT	4 661	67 165	61 828	4,08%
SIMPAR	400	28 680	23 950	1,58%
TPR	9 975	58 411	41 955	2,77%
<b>Total Cote Continu</b>	<b>81 269</b>	<b>868 190</b>	<b>771 938</b>	<b>50,97%</b>
<b><u>Cote Fixing</u></b>				
ASTREE	245	19 089	12 633	0,83%
<b>Total Cote Fixing</b>	<b>245</b>	<b>19 089</b>	<b>12 633</b>	<b>0,83%</b>
<b>DROITS</b>				
NBL DA 13	2 565	473	360	0,02%
<b>Total droits</b>	<b>2 565</b>	<b>473</b>	<b>360</b>	<b>0,02%</b>
<b>Total Actions et droits</b>	<b>84 079</b>	<b>887 752</b>	<b>784 931</b>	<b>51,82%</b>

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 est le suivant :

	Coût d'acquisition au 31-12-2012	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2013
<b>ACTIONS</b>						
ASSAD	170 808	0	46 100	59 505	-13 405	111 303
AIR LIQUIDE	156 485	0	86 793	100 542	-13 749	55 943
MONOPRIX	125 700	0	23 611	25 552	-1 941	100 148
MAGASIN GENERAL	107 918	0	55 301	61 267	-5 966	46 651
UIB	99 944	0	75 527	99 944	-24 417	0
TPR	84 435	9 123	25 272	35 146	-9 874	58 412
BT	82 667	0	35 448	31 708	3 740	50 959
CIMENTS BIZERTE	78 240	0	57 073	78 240	-21 167	0
AMEN BANK	66 295	0	55 830	66 295	-10 465	0
SFBT	61 873	5 292	0	0	0	67 165
UBCI	58 047	173	36 043	58 220	-22 177	0
ASTREE	19 478	0	265	389	-124	19 089
UBCI NS 2012	3 543	0	3543	3 543	0	0
AETECH	0	13 170	15 585	13 170	2 415	0
ATTIJARI BANK	0	41 533	0	0	0	41 533
CITY CARS	0	140 967	32 926	32 956	-30	108 011
MPBS NS	0	120 000	0	0	0	120 000
BEST LEASE	0	9 793	9 640	9 793	-153	0
EUROCYCLES	0	86 587	75 189	86 587	-11 398	0
NBL	0	21 536	0	0	0	21 536
OTH	0	77 025	20 177	19 176	1 001	57 849
SIMPAR	0	50 258	18 370	21 579	-3 209	28 679
<b>DROITS</b>				0		0
NBL DA 13	0	479	5	6	-1	473
<b>OPCVM</b>						
AXIS.T.SICAV	71 848	167 312	237 796	239 160	-1 364	0
<b>TOTAL ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES</b>	<b>1 187 281</b>	<b>743 248</b>	<b>910 494</b>	<b>1 042 778</b>	<b>-132 284</b>	<b>887 751</b>

#### 4.2- Obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2013 à 423 130 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31-12-13	% actif net
<b>Bons du trésor assimilables</b>			
BTA_5%_10/2015	59 130	60 049	3,97%
BTA_7.00_02/2015	354 790	363 081	23,98%
<b>TOTAL</b>	<b>413 920</b>	<b>423 130</b>	<b>27,94%</b>

#### 4.3- Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	2013	2012
Dividendes	21 896	19 610
Revenus des obligations et valeurs assimilées	21 440	12 546
<b>Total</b>	<b>43 336</b>	<b>32 156</b>

#### 4.4- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste est nul au 31-12-2013 contre 490 714 DT au 31-12-2012.

#### 4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	2013	2012
Revenus des BTC	5 119	11 548
Revenus des autres placements monétaires	-	2 741
Revenus compte courant rémunéré	9 287	1 278
<b>Total</b>	<b>14 406</b>	<b>15 567</b>

#### 4.6- Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste est nul au 31-12-2013 contre 1 356 DT au 31-12-2012 et il se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31-12-13	Valeur au 31-12-12
Retenue à la source sur BTA	-	1 356
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>1 356</b>

#### 4.7- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP APE au gestionnaire Axis Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 8 279 DT au 31-12-2013 contre 5 814 DT au 31-12-2012.

Désignation	Valeur au 31-12-13	Valeur au 31-12-12
Gestionnaire	2 362	3 295
Dépositaire	5 917	5 917
Commissaire aux comptes	-	-3 398*
<b>TOTAL</b>	<b>8 279</b>	<b>5 814</b>

\* Il s'agit d'un montant négatif dû au sous-provisionnement des charges du CAC au titre de l'exercice 2011 qui a été réglé en 2013.

#### 4.8- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 4 215 DT au 31-12-2013 contre 915 DT au 31-12-2012.

Désignation	Valeur au 31-12-13	Valeur au 31-12-12
Commissaire aux comptes	3 504	-
CMF	125	179
Publications	586	736
<b>TOTAL</b>	<b>4 215</b>	<b>915</b>

#### 4.9- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève -804 962 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	-842 781
Variation de la part Revenu	37 819
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>-804 962</b>

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

##### Capital au 01-01-2013

Montant:	2 407 589
Nombre de titres :	4011
Nombre de porteurs de parts:	20

##### Souscriptions réalisées

Montant:	211 887
Nombre de titres émis :	353
Nombre porteurs de parts nouveaux :	0

##### Rachats effectués

Montant:	917 177
Nombre de titres rachetés :	1 528
Nombre porteurs de parts sortants :	7

##### Capital au 31-12-2013

Montant:	1 702 299 (*)
Nombre de titres :	2 836
Nombre porteurs de parts:	13

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de l'exercice. Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

<b>Capital sur la base part de capital de début de l'exercice</b>	<b>1 702 299</b>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-17 212
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-132 284
Régularisation des sommes non distribuables	13 173
Frais de négociation	-1 168
<b>Capital au 31-12-2013</b>	<b>1 564 808</b>

#### 4.10- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste comporte les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire.

Les charges de gestion s'élèvent à 38 104 DT en 2013. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	2013	2012
Rémunération du gestionnaire	32 204	34 938
Rémunération du dépositaire	5 900	5 917
<b>Total</b>	<b>38 104</b>	<b>40 855</b>

#### 4.11- Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 7 579 DT en 2013. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	2013	2012
Rémunération CAC	5 497	1 574
Redevance CMF	1 819	1 993
Divers publicités	-	352
Services bancaires et assimilés	127	88
Charges diverses	-	59
Agios débiteurs	130	16
Timbre fiscal	6	6
<b>Total</b>	<b>7 579</b>	<b>4 088</b>

### 5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

#### 5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	2 013	2 012
Revenus des placements	20,360	11,898
Charges de gestion des placements	-13,436	-10,186
<b>Revenu net des placements</b>	<b>6,924</b>	<b>1,712</b>
Autres charges	-2,672	-1,018
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4,252</b>	<b>0,694</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,034	-3,550
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>4,218</b>	<b>-2,856</b>
Variation des + ou - values potentielles sur titres	-6,069	-26,165
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-46,645	21,069
Frais de négociation	-0,412	-0,661
<b>+ ou - values sur titres et frais de négociation</b>	<b>-53,126</b>	<b>-5,757</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-48,873</b>	<b>-5,065</b>
<b>Droits d'entrée et de sortie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-53,126</b>	<b>-5,757</b>
Régularisation du résultat non distribuable	4,645	32,644
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-48,481</b>	<b>26,887</b>
Distribution de dividende	0	0
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>533,979</b>	<b>578,242</b>

<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,09%	2,07%
Autres charges / actif net moyen	0,42%	0,21%
Résultat Capitalisable de l'exercice / actif net moyen	0,66%	-0,58%

## **5.2. Transactions avec les parties liées**

- La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La rémunération d'Axis Gestion au titre de la commission de gestion de l'exercice 2013 s'élève à 32 204 DT TTC.
- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ effectuées auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 1 168 DT TTC au titre de l'exercice 2013.
- La rémunération du dépositaire s'élève à 5 900 DT TTC au titre de la rémunération de 2013. Cette rémunération est payée annuellement.